



# le petit conseiller généreux

bulletin de la section SUD des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°191  
juin 2016

page 2

*vos délégués rendent compte*

- CAP du 9 juin
- comité technique du 13 juin
- CHSCT du 24 juin

page 3

*elles et ils se mobilisent dans les services départementaux*

- CDAS
- PPCR... 1<sup>ers</sup> effets
- collège Surcouf
- augmentation du point d'indice

page 4

*ici et ailleurs*

- grève des balayeurs à Rennes
- la tension monte au CD 22
- en prison pour avoir dénoncé un marketing grossier !



section SUD Départementaux 35  
téléphone : 02 99 02 39 82  
mel : [sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr](mailto:sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr)  
permanence : Rennes-Beauregard  
Cucillé 2 - bâtiments modulaires

document réalisé et imprimé par nos soins

## Front Populaire : un héritage dilapidé

Il y a 80 ans, de grandes grèves éclataient dans toute la France. Les ouvriers des grandes et petites entreprises cessaient le travail pour soutenir le gouvernement de Front Populaire de Léon Blum et faire appliquer ses réformes sociales.

Les mois de mai-juin 1936 voient les usines à l'arrêt, occupées par les grévistes. Les accords Matignon, issus du programme du Front Populaire, se mettent rapidement en place en s'imposant à tous les employeurs : augmentation des salaires, création de délégués du personnel, mise en place des conventions collectives de branches, semaine de 40h (au lieu de 48h !) et premiers congés payés. N'oublions pas qu'alors, la France était engluée dans une des plus graves crises économiques que le monde industriel eût connu.

EXPO PHOTO « LE FRONT POPULAIRE »  
À LA MAIRIE DE PARIS



Aujourd'hui, en juin 2016, nous sommes bien loin de l'euphorie du Front Populaire. Si les manifestations se poursuivent depuis plusieurs mois dans les rues, ce n'est pas pour faire appliquer de nouvelles avancées sociales mais bien pour éviter de voir détricoté ce que le peuple avait fini par obtenir à force de luttes.

Il n'est d'ailleurs pas anodin de remarquer que très peu de commémorations sont organisées pour rappeler ce mouvement social pourtant bien ancré dans la mémoire des Français.

Pour SUD, ce n'est pas être conservateur que de vouloir maintenir ces acquis.

Comme en 1936, la réduction du temps de travail est la meilleure voie pour parvenir à faire baisser le chômage.

Comme en 1936, les conventions collectives de branches restent le plus sûr moyen de défendre tous les salariés d'un même secteur, quelle que soit la taille des entreprises.

Comme en 1936, les temps de repos réguliers sont essentiels, que ce soit lors de congés annuels ou lors des week-ends.

Comme en 1936, le gouvernement ne doit pas se laisser dicter les volontés du Patronat. Le Parlement doit, au contraire, voter des lois sociales qui, ensuite, s'imposent aux employeurs.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, SUD se bat contre le projet de loi Travail et les autres projets antisociaux du gouvernement qui touchent les salariés du privés comme ceux du public.

C'est pour cela que nous appelons chacun d'entre vous à rester mobilisé, y compris après les congés d'été, pour faire en sorte que l'héritage du Front Populaire ne finisse pas comme un simple souvenir dans les livres d'histoire. ■





# vos délégués rendent compte

de leur mandats dans les instances

## CAP du 9 juin

### **CAP des avancements de grade (AG) et de promotions internes (PI) pour 2016**

Dans l'attente des résultats de groupes de travail sur les carrières, les AG et PI de certains grades en A et B sont repoussés à une CAP ultérieure.

Globalement, SUD s'est abstenu sur les grades où l'administration privilégie comme critère la nature des fonctions. Quand ce ne sont pas des postes retailés sur mesure qui accélère certaines carrières, les fonctions sont hiérarchisées sur une estimation que nous ne partageons pas et trouvons partellaire. Passées les justifications bancales de la DRH sur ce qu'elle estime être "des gros postes", nous avons constaté qu'elle ne va pas jusqu'au bout de sa logique en ne retenant pas des agents rentrant pourtant dans leur critère...

A noter en catégorie C: du hors-ratio sur l'accès au grade d'ATP1 pour des agents des routes transférés à Rennes Métropole. Cette dernière bloquant la carrière de ses agents au grade d'ATP2, cela répond à une demande des syndicats pour réduire les impacts négatifs de ce transfert subi par les agents. ■

## CT du 13 juin

### **Loi NOTRe: transfert à Rennes Métropole des routes départementales situées sur le territoire de la métropole**

Un long débat a d'abord été lancé sur l'obligation juridique de transférer les agents en même temps que les missions. Certains agents pourront cependant rester au Département mais sans obtenir de prime de restructuration. De plus, faute de volontaires, les critères d'ancienneté pour désigner les partants ne sont pas assez précis.

**Vote : Collège représentants du personnel: Avis unanimement défavorable** Suite à ce vote unanimement contre, ce dossier sera représenté au CT du 4 juillet.

### **Loi NOTRe : transfert de 3 compétences sociales**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), le fonds d'Aide au Jeunes (FAJ) et la prévention spécialisée sont transférés ou délégués en n'engendrant que des flux financiers, sans transfert de personnel. Pour autant, SUD a rappelé l'importance de ces missions pour la cohésion sociale et plus particulièrement celles de la prévention spécialisée, en lien avec la protection de l'enfance. Une convention spécifique sera initiée par le Département, avec la Métropole et l'association La Sauvegarde pour ne pas perdre le travail réalisé jusque-là.

### **Loi NOTRe : transfert des compétences Transports et Déchets vers la région Bretagne**

Le transfert des missions doit s'échelonner jusqu'au 01/01/2018. Entre temps, un système de délégation et de

mise à disposition des agents doit permettre de finaliser leur propre transfert pour cette date.

### **Politique de recrutement des services civiques**

Ce dispositif doit permettre à des jeunes de s'engager au service de la collectivité. SUD s'inquiète des dérives possibles notamment sur le mélange de leurs missions avec celles d'agents titulaires. Par ailleurs, les tuteurs ne bénéficieront pas de diminution de leur charge de travail pour assurer l'accueil et le suivi de ces jeunes.

**Vote : Collège élus du personnel: Avis défavorable - 10 Contre (SUD-CGT-FO), 5 Pour (CFDT)**

### **Fermeture d'un collège sur la ville de St Malo (Surcouf)**

Voir ci-contre.

**Vote : Collège élus du personnel: Avis défavorable - 10 Contre (SUD-CGT-FO), 5 abstention (CFDT)** Faute d'un vote unanimement contre, le dossier ne sera pas représenté. ■

## CHSCT du 24 juin

### **Restitution de l'audit au collège de St Aubin d'Aubigné :**

Les difficultés à l'origine de cette situation étaient sérieuses au sein de cette équipe et une intervention s'imposait. La démarche engagée par l'administration semble porter ses fruits en termes de résolutions de conflits et d'entraide. Un enseignement est à tirer de cette situation : gérer les conflits en amont avant qu'ils ne s'aggravent. **Pas de Vote.**

**Enquête CHSCT à la Direction des Moyens Généraux :** Pour SUD, il n'y a pas d'éléments tangibles et circonstanciés pour qualifier une problématique de risques psycho-sociaux au sein de cette équipe et justifier une enquête CHSCT. Le bilan évoqué dernièrement au comité technique d'avril 2016 sur la démarche de réorganisation de la DMG était par ailleurs positif. Par principe, SUD n'a pas voté contre cette enquête mais s'est abstenu. **Vote : 5 Pour (CFDT, CGT) - 5 Abstention (SUD) - Administration : Pour**

**Rapport d'activité Santé et Sécurité :** Sachant que les médecins de prévention doivent assurer, en plus des agents titulaires et contractuels, le suivi des 850 assistants familiaux non réalisés à ce jour et qu'ils doivent dédier un tiers de leur temps aux actions de santé en milieu de travail (conformément à l'art. R4624-2), SUD a réitéré sa demande d'un médecin de prévention supplémentaire pour un meilleur suivi des agents. Le focus dans le bilan de la médecine préventive sur les RPS dans les CDAS confirme notre constat à savoir que les agents des CDAS sont très exposés. **Pas de Vote.**

La mission hygiène et sécurité fait un gros travail de conseil et d'expertise. SUD a remarqué que les rapports des études réalisées (campagnes de mesures et conseils en prévention des risques) communiqués à l'agence départementale et aux établissements scolaires ne sont pas forcément suivies d'actions dans les collèges. Il convient dans certains cas de s'assurer de la réalisation des travaux. **Pas de Vote.**



# elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

## Bilan 2015 des accidents de services et maladies

**professionnelles :** Le nombre d'accidents de travail est resté stable avec une diminution des accidents avec arrêt et une augmentation des accidents sans arrêt. La délégation aux territoires reste la plus accidentogène compte tenu du rattachement du plus grand nombre d'agents et de la nature des activités (collèges, centres d'exploitation). A noter une baisse d'accidentologie au Parc départemental.

**Rapport des visites CHSCT :** Suite au retour des agents, des observations complémentaires ont été faites en séance par SUD sur le CDAS de Vitré.

### Questions diverses :

**Site SEVESO à proximité du collège de Crevin :** Malgré les éléments transmis par la préfecture, SUD n'a pas eu totalement la réponse à ses interrogations concernant le site industriel Proximi Cargill (stockage de nourriture animale) à proximité du collège. Des compléments d'informations seront apportés pour lever les inquiétudes. **Pas de Vote.** ■

## collège Surcouf

Après avoir dit en mars qu'il envisageait une resectorisation pour les collèges malouins, le Conseil départemental décide en mai de supprimer le collège Surcouf, le seul des quatre collèges publics de Saint-Malo classé en Réseau d'éducation prioritaire, où sont scolarisés 250 élèves.

Pour SUD, la politique des regroupements ne vise que des économies budgétaires et de rationalisation des effectifs.

SUD a souligné le manque de communication sur un dossier qui dure depuis très longtemps. L'agence n'est venue que tardivement à la rencontre des agents, laissant auparavant la presse ou les bruits de couloir informer le personnel.



SUD se soucie des conséquences pour ces agents : changement d'équipe, mobilité contrainte avec risques d'éloignement géographique, voire pas de solution pour le cuisinier qui a déjà subi une mobilité il n'y a pas si longtemps. Nous demandons que tous les dispositifs possibles pour réduire les impacts pour les agents, soient mis en place et qu'ils bénéficient de souplesse sur le choix des nouvelles affectations, en recalibrant les équipes des établissements restants mais aussi en facilitant le sur-nombre dans les collèges pour éviter au maximum des éloignements géographiques.

Parallèlement, SUD s'est indigné de la brutalité de l'intervention policière demandée par le recteur d'Académie, contre des professeurs, des parents et des élèves venus pacifiquement exprimer leur mécontentement contre la mesure de fermeture et leur attachement à leur collège et qui n'ont fait que tenter de défendre le maintien du service public d'enseignement laïc.

Un choix de service public est-il compatible avec un choix d'ordre financier ? Pour nous, la réponse est non.

## CDAS

Suite aux problématiques rencontrées, SUD a transmis aux membres du CHSCT un **cahier revendicatif et un plan d'action et de prévention des risques psychosociaux** des agents des CDAS qu'il souhaite soumettre lors d'un CHSCT extraordinaire. Ce point a été présenté succinctement sans faire l'objet de discussion et sera évoqué lors d'un CHSCT extraordinaire, en accord avec Mme Hakni-Robin, présidente du CHSCT.

## PPCR... 1<sup>ers</sup> effets

Contrairement à ce qui était envisagé, la suppression de l'ancienneté minimale s'applique au 15 mai 2016 pour les agents de catégorie B et des cadres d'emplois de catégorie A paramédicaux et sociaux. Du coup, tous les avancements d'échelon programmés au-delà du 15 mai sont annulés et repoussés de plusieurs mois, selon la nouvelle durée d'avancement à cadence unique prévue par les nouveaux décrets.

Concrètement, c'est moins dans le porte-monnaie pour ceux qui comptaient sur une augmentation cette année et du rab pour ceux qui projetaient un départ en retraite prochainement. Merci qui ?

## augmentation du point d'indice

Elle a été annoncée au printemps et elle entre en application au 1er juillet. Pour autant, n'espérez pas faire des folies cet été car la valeur brute du point passe de 4,63 à 4,65 €. Multipliée par votre indice: faites le calcul...



## grève des balayeurs à Rennes



Le 13 mai dernier, la section SUD de la ville de Rennes a déposé un préavis de grève portant sur une revalorisation du travail du dimanche et jours fériés et les récupératifs horaires. Ce conflit s'inscrit dans un mouvement plus global de revendications portées par les agents communaux travaillant les week-ends, comme pour les piscines.

Malheureusement, les élus municipaux n'ont proposé aucune rencontre et refusent tout dialogue. Les agents restent fortement mobilisés et leur détermination est intacte pour obtenir gain de cause. Et si les congés d'été sont rarement propices à l'action, rendez-vous est d'ores-et-déjà pris en septembre pour reprendre la lutte.

## la tension monte au CD 22

Les agents du conseil départemental des Côtes-d'Armor sont toujours en grève.

Les organisations syndicales dénoncent depuis mars un nouveau protocole RH, fermé à toute négociation. Entre autres, elles souhaitent ne pas revenir sur le protocole du temps de travail de 2000 (1543h avec 33 jours de congés en contrepartie des heures supplémentaires non rémunérées) et refusent la diminution, voire la perte, d'autorisation spéciale d'absence liées au décès, au mariage, à la rentrée scolaire, au don

du sang et du plasma. Elles demandent un dialogue sur les heures supplémentaires et sur la pérennisation des postes en renfort dans le social.

Le 13 juin, ils ont empêché la tenue de la session en occupant l'hémicycle. Le 26 juin, alors que les élus devaient voter le budget, ils se sont rassemblés pour protester contre les coupes budgétaires et les décisions annoncées par le président Alain Cadec... A suivre !



## en prison pour avoir dénoncé un marketing grossier !

A Rennes le 26 mai, 4 étudiants viennent constater par eux-mêmes les supports publicitaires d'une sandwicherie sur lesquels figurent des blagues sexistes et homophobes. Ils en font lecture



devant les clients: "un homme amoureux ne brisera jamais le cœur d'une femme, mais son cul peut-être", "l'amour c'est un sport, surtout quand l'un des 2 ne veut pas", etc.

Le patron s'énerve et l'initiative se termine en bagarre avec l'un d'eux. Interpellés, les étudiants sont jugés en comparution immédiate et condamnés à de la prison ferme pour « violences en réunion lors de manifestation sur la voie publique » !

Nous dénonçons ces peines injustifiées, pour des jeunes (aux casiers vierges) et qui ont simplement exprimé leur indignation.

Soutenez-les et signez la pétition:

[https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le\\_president\\_de\\_la\\_republique\\_e\\_Nous\\_demandons\\_lamnistie\\_pour\\_nos\\_4\\_camarades/?fnzFNkb&pv=3](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Le_president_de_la_republique_e_Nous_demandons_lamnistie_pour_nos_4_camarades/?fnzFNkb&pv=3)



information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section SUD Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud  adhérer à Sud

nom :  
prénom :  
service ou adresse :  
téléphone :  
mel :

date :  
signature :